

1^{ère} GÉNÉRALE

Extrait du guide de l'ONISEP « Rentrée 2011 – Classes de 1^{ère} – spécial nouveau lycée »

Enseignements communs aux 3 séries	Horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 ① ②	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociales	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés ⑤	1 h
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

Enseignements spécifiques à chaque série					
Série ES	Horaires	Série L	Horaires	Série S	Horaires
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature	2 h	Mathématiques	4 h
Mathématiques	3 h	Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	Physique - Chimie	3 h
Sciences	1 h 30	Sciences	1 h 30	Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur	3 h
		un enseignement obligatoire au choix parmi :			7 h
		. Latin ④	3 h		
		. Grec ④	3 h		
		. LV1 ou LV2 ① ② approfondies	3 h		
		. Mathématiques	3 h		
Enseignements facultatifs					
a) 2 enseignements au plus parmi		a) 2 enseignements au plus parmi		a) 2 enseignements au plus parmi	
. LV3 ① ②	3 h	. LV3 ① ② ④	3 h	. LV3 ① ②	3 h
. Latin	3 h	. Latin	3 h	. Latin	3 h
. Grec	3 h	. Grec ④	3 h	. Grec	3 h
. Arts plastiques	3 h	. Arts plastiques	3 h	. Arts plastiques	3 h

① La Langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale

② Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue

③ Travaux personnels encadrés (TPE) s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire développement durable » en série S, les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

④ Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.